

Contribution à la consultation publique sur le projet d'un parc résidentiel de loisirs au lac de Montbel en Ariège.

PROJET DE VILLAGE-VACANCES SUR LE LAC DE MONTBEL

INTRODUCTION ET RESUME DE CET ARGUMENTAIRE -V4-

Ne connaissant guère le lac de Montbel, mais beaucoup mieux, les tenants et aboutissants de ce type d'affaires, je m'en tiendrais ici à divers écrits des plus sérieux et notamment au dossier du projet lui-même . Je constate que ce projet s'inscrit dans une nouvelle approche touristique jouissant d'un certain engouement. Celle-ci consiste à s'imaginer vivre un contact "fun" avec la nature à l'aide de structures qui sont plus urbanisantes que ruralisantes, plus colonisatrices aussi que réellement intégrées à la région où elles s'implantent .De la sorte, on s'isole soi-même d'un contact plus profond avec la nature et certainement aussi avec les autochtones eux-mêmes. A mon sens, il s'agit là d'une réplique à peine améliorée de ces villages de vacances bien isolés, qui jurent par leur architecture venue d'ailleurs, et donnent plus un sentiment de club Méd, voulant s'écarter délibérément des villages traditionnels.

Cette nouvelle approche qui consiste à se réclamer peu ou prou, d'un contact avec la nature est née en définitive d'un certain éveil à semi- éveil des conscience vis à vis de la nature. Éveil qui a grandi progressivement depuis les années 70 et que l'on doit notamment, pour une bonne part, aux mouvement écologistes tant décriés par ceux là même aujourd'hui qui, tout en survolant les affaires en cause, s'ingénient plus à indexer les écolos dérangeants qu'à comprendre leurs motivations et argumentations.

Les promoteurs comme à leur habitude, quelle que soit leur propre sensibilité et louables -ou moins louables, motivations, continuent donc de faire une exploitation abusive de tout ce qui passe à leur portée: le "vivre en pleine nature" rentre dans ce cadre. Certes le projet ici en cause est loin de proposer une réplique de la Grande Motte, certes il prend un certain nombre de précautions visant à respecter la nature. Pour autant il arrive , en quelque sorte, bien trop tard: à une époque où ce que l'on appelle la nature, sature d'être exploitée ou souillée de toutes parts, tantôt à la façon brutale des uns, tantôt à la façon plus douce - mais qui reste destructrice, des autres . Le tout d'une façon ou d'une autre se cumule. Et c'est en réaction à ce cumul qu'il importe notamment de réagir. La chaleur estivale (et anormale) de ce 29 mars 2023 où les sommets déneigent à une vitesse jamais atteinte même si bien des personnes -et promoteurs, n'y prêtent guère attention, (si convaincus d'incarner le bon sens), incitent d'autant plus à réagir (voir : *Responsabilité climatique non pris sérieusement en compte par le projet* p.6)

A la lecture du dossier, d'emblée, plusieurs points suffisamment éloquents permettent de prendre clairement position :

-1 /Liste des aménagements en projet / Expressions insidieuses du dossier/ positivisme à outrance/Manque de conscience socio-écologiste)

Le dossier recourt un certain nombre d'expressions, détournées de leur sens profond voire à du positivisme à outrance ce qui peut induire à l'erreur d'appréciation.

Le paysage initial sera modifié à l'excès par la présence de nouvelles infrastructures relativement nombreuses et dont l'emprise n'est pas négligeable.

2/ L'étude d'impact ne saurait être impartiale vu qu'elle est signée par Coucoco lui-même

3/ La Biodiversité est menacée - les impacts futurs sur les écosystèmes sont minimisés ; à l'inverse, des avis officiels d'organismes publics mais aussi des associations de défense de l'environnement suggèrent qu'il y aura des atteintes non acceptables sur la biodiversité.

4/ Rien apparemment ne garantit que l'architecture ariégeoise sera respectée.

5/ La justification économique du projet n'est nullement démontrée.

6/ L'étude d'impact n'a pas pris en compte l'impact du futur tracé des trois voies d'accès en projet (indiqués sur carte de la page 145), En conséquence, cette étude n'est pas recevable en l'état

7/ Vis à vis de l'impact climatique, la responsabilité de chacun et a fortiori du village de vacances en projet n'est pas sérieusement pris en compte; ce qui va à contre-courant des recommandations des experts du climat.

8/ Les vacanciers convoités seront des personnes fortunées; soit ici aussi du "favoritisme" en faveur de

l'inégalité sociale. Laquelle est également mis en exergue par la fortune des promoteurs (puisque le coût du projet s'élève à plus de 3 millions d'euros. Inégalité sociale excessive oui: celle là-même qui fait mettre dans la rue gilets jaunes .(soit parmi eux des partisans de ce type de projet; cherchez la contradiction...)

Liste des aménagements en projet / Expressions insidieuses du dossier/ positivisme à outrance/Manque de conscience socio-écologiste

La première chose qui vient à l'esprit lorsqu'on lit la présentation de ce projet : c'est que les mots ne veulent plus rien dire ou alors qu'on ne vit vraiment pas tous, sur la même planète.

En fait le manque de conscience des responsables se révèle d'emblée lorsqu'on lit, dès la présentation du projet, et donc de la dite consultation, les mots suivants qui forcément reprennent les idées premières des responsables :

Les porteurs du projet, représentant de « Cabanes, Nature et Spa », ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets lancé en août 2019, en vue de proposer un programme d'hébergement de qualité, respectueux de l'environnement, composé d'habitations légères de loisirs en pleine nature.

Le projet consiste à créer un parc résidentiel de loisir (PRL) présentant 25 cabanes intégrées dans la nature, ainsi qu'un espace d'accueil comprenant une boutique, un espace de soins, un parking de 47 places (45+2 PMR) et une piscine.

(De larges passerelles mais aussi trois voie d'accès seront également créés pour accéder aux chalets.Des canalisations souterraines nécessiteront elles aussi des affouillements par pelle-mécanique interposée)

Rien que cette présentation permet d'y voir d'emblée des contradictions flagrantes:

Car la construction de 25 habitations légères ou non de loisirs en pleine nature permet d'affirmer - sans l'ombre d'un doute, qu'on ne sera plus du tout en pleine nature...Non pas seulement en raison des infrastructures (chalets, voies d'accès,piscine,panneaux,...) qui immanquablement solliciteront l'attention des visiteurs (au détriment d'éléments plus naturels) mais également en raison de la fréquentation qui y sera permanente et ce , sur des surfaces importantes :le côté "pleine nature" en sera entaché d'autant, au profit de touristes qui n'auront certainement pas tous, conscience de séjourner dans un milieu appauvri et urbanisé. On pourra reprocher alors aux promoteurs de recourir délibérément ou non, à de la publicité mensongère.

Il est vrai qu' à 260 ou 300 euros la nuit pour un couple ¹(voir site internet de Coucoo), on est probablement tenté de ne pas trop s'attarder sur les mots et de tout positiver vu l'intérêt financier en jeu.

¹ Pour échelle, en Couserans, pour le même type d'hébergement le prix est de 56 euros la nuit.(et même là, ce n'est pas à la portée de toutes les bourses.) 300 euros la nuit c'est donc 150 euros la nuit pour une personne soit en 8 nuits l'équivalent du salaire d'une des plus de 2 millions de personnes touchant le smic...

Rappel de la définition de *village*: "*petite agglomération rurale dont beaucoup d'habitants sont agriculteurs (par opp. à ville*" (Larousse-Franklin)

Rappel de la définition de *cabane*:<<*Petite construction rudimentaire faite de matériaux grossiers*>>(Larousse-Franklin)

Ce qui est appelé cabane par les promoteurs-écologistes est plus un chalet luxueux qu'une cabane même si son aspect extérieur peut laisser croire à un amalgame entre une hutte de la jungle amazonienne et un chalet des Alpes (voir photos plus loin).

Le dossier en vient à nous parler page 45 de projet d'écovillage: c'est là de la récupération abusive d'un terme dont la signification exacte n'a rien à voir avec le tourisme. Il serait plus judicieux de parler de *parc résidentiel de loisirs* comme le fait d'ailleurs la municipalité de Montbel elle-même Ou encore de *domaine résidentiel pour vacanciers* ou même de *parc de chalets touristiques*

Le fait que le projet ait été dispensé en 2020 d'étude d'impact *par une décision de l'Autorité Environnementale* atteste d'un manque de conscience environnementale des responsables (Ou à défaut de vouloir passer outre ce qui n'est pas davantage acceptable.).

Rappelons à ce sujet que c'est seulement grâce à la pression des militants écologistes et à la décision du tribunal administratif que pourra avoir lieu , deux ans plus tard, l'étude d'impact ici commentée.Celle ci prétend "*Mettre en place des mesures adaptées afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'environnement.*Ou encore : "*L'insertion du projet dans son environnement constitue un point essentiel*". Par la force des choses une telle étude à la solde des promoteurs est nécessairement invité à aller dans le sens du poil.

Au point d'utiliser à l'excès, la méthode Coué qui consiste , rappelons-le à positiver le plus possible ses désirs, voire sa propre image, tout en s'imaginant que la réalité s'y plie ou s'y pliera.

En effet on peut lire dans le rapport de l'étude d'impact des "perles" en la matière, telle celle-ci:

<<*Au regard des études réalisées, toutes les mesures d'évitements et de compensations nécessaires seront mises en place pour réduire les impacts du projet à néant.* >> (page 17)

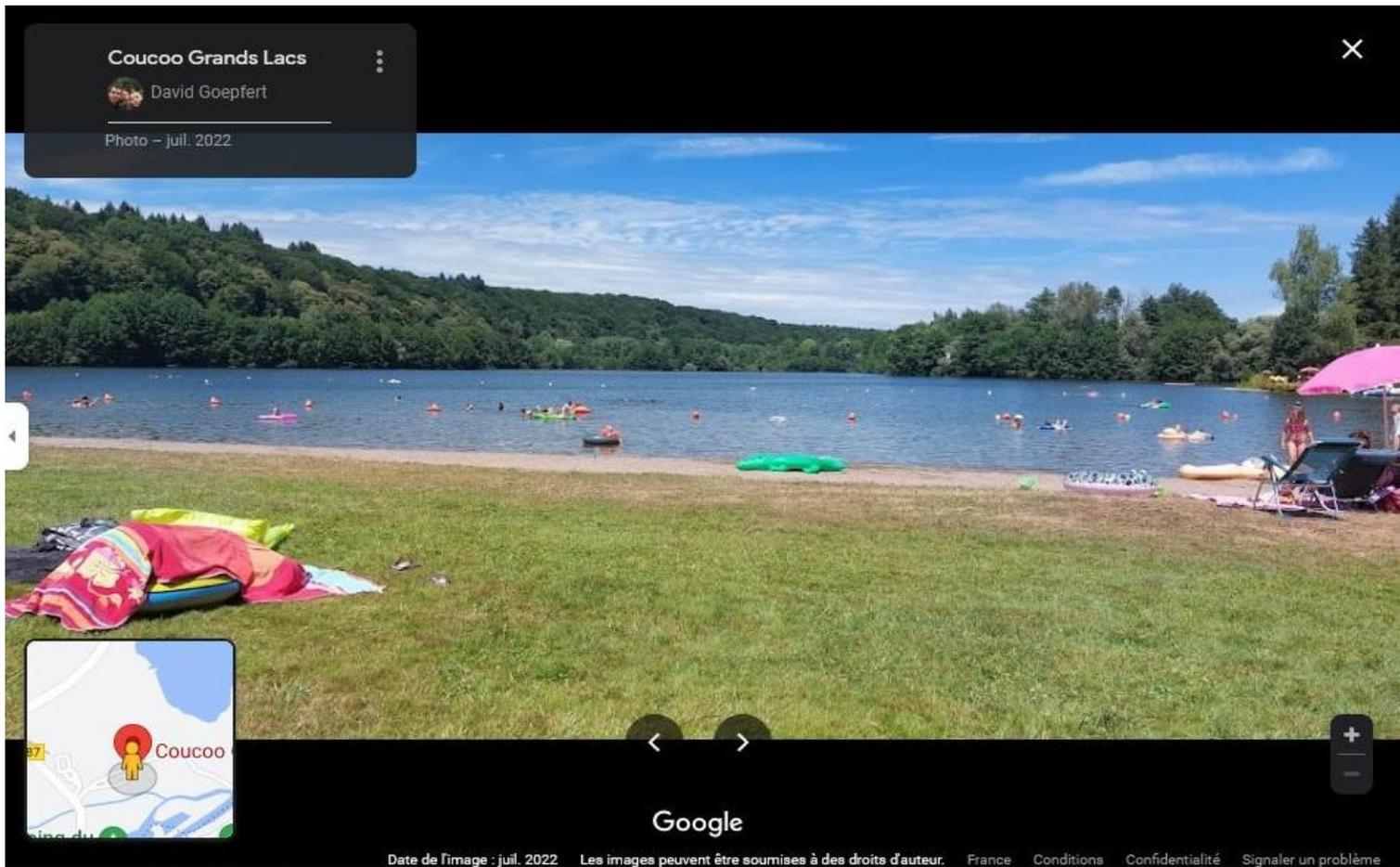
A croire que les mesures en question rendront invisibles chalets, piscine, parking et accroissement de la fréquentation dans un lieu, qui s'avère, d'après ses défenseurs, le lieu à la fois le plus sauvage et le plus riche en biodiversité de toute la zone du lac...

Les responsables nous disent que la superficie du terrain convoité est de l'ordre de 32 ha.

En fait , d'après la carte de la page 14 l'écosystème plus ou moins concerné² par le projet mesure globalement 4 km de long sur 2 km soit une surface imposante d'environ 800 hectares. Quoi qu'il en soit, même si la surface de réelle emprise n'est que de 32 ha , dans les deux cas il reste légitime de parler de projet à emprise particulièrement importante.

S'il y a dans le lac autant de baigneurs que sur l'une des photos du site de l'entreprise Coucco (voir ci après), on est assuré que la biodiversité du lac lui même sera partiellement impactée par une augmentation significative de la fréquentation (ce type de nuisances ne semble pas avoir été sérieusement pris en compte dans l'étude d'impact). Par ailleurs des bateaux à moteur électrique ont été prévus (cf p.48) qui seront eux aussi facteurs de dérangement de la faune .

2 Balbuzards le survolant ou Loutres le traversant



Tourisme de pleine nature ? Vous plaisantez !

L'étude d'impact ne saurait être impartiale vu qu'elle est signée par Coucoco lui-même

Le dossier d'étude d'impact pièce maîtresse du dossier du projet a été signée par Coucoco lui-même (aucune autre signature du dossier n'y est présentée)

Cet organisme semble donc avoir rémunéré des écologues travaillant à son compte pour établir le dit dossier: Autrement dit Coucoco devient alors juge et partie. Notons par ailleurs que cette entreprise gère déjà plusieurs villages de vacances en France ce qui laisse à penser qu'il œuvre plus par intérêt financier que par philanthropie ou amour de la nature (même s'il s'en réclame abondamment) Il y a de toute façon profonde antinomie de se réclamer de l'amour de la nature tout en l'urbanisant sans cesse.

La forme même du dossier recourt notamment à une énorme compilation de textes officiels qui rendent sa lecture quelque peu redondante et inaccessible pour la grande majorité des lecteurs. Au point d'ailleurs que l'on se demande si les auteurs n'ont pas cherché délibérément à anesthésier le jugement critique des lecteurs...

Une riche biodiversité menacée par le projet

Voici ,au sujet de la faune et de la flore , quelques extraits significatifs de ce qu'écrit l'association A pas de Loure :

<<L'OFB indique que « les incidences sont sous évaluées et que l'estimation des effets négatifs est partielle ». Ou encore « L'occupation pérenne de ces constructions sera une source d'une dégradation des formations végétales périphériques, d'une réduction d'habitats et d'une perturbation du cycle biologique de la faune. »

En effet, la liste des atteintes est longue :

réduction d'habitats dans les zones de reproduction et de chasse, destruction de boisements anciens et milieux semi ouverts, piétinement et cheminements dans 4 ha de zones humides, méconnaissance des oiseaux hivernants, peu de prise en compte des reptiles et amphibiens, impact de l'éclairage sur les chauves souris, faiblesse de la connaissance de l'habitat des deux espèces de papillons menacés...

(...)L'OFB est sans équivoque à ce sujet : « Un renforcement des mesures d'évitement géographique par la suppression des bâtiments au niveau de l'ensemble du bois de Fajane (9 unités) et de la Presqu'île (7 unités) permettrait une limitation notable de l'incidence brute du projet par mitage. »

L'administration comprend que les rives du lac et la forêt méritent mieux que d'être traversées par des réseaux enterrés, que de disposer de larges pistes d'accès, de chemins débroussaillés. Il est admis que la naturalité des lieux a favorisé son intérêt biologique. >>³

En fait, pour les espèces les plus sensibles, l'augmentation de la fréquentation à elle seule (et sa pérennisation jours comme nuits) garantira forcément une réduction de la biodiversité et les mesures de compensation éventuelles prônées par Coucoco ne pourront guère justement compenser cette régression : tous les afflux touristiques que nous avons pu observer en montagne, au cours de ces dernières décennies, pourraient en attester. L'homme est une espèce particulièrement invasive; et ce, dans le sens négatif du terme; que cette formulation plaise ou non.

Justification économique du projet non démontrée

Ce projet est apparemment justifié ainsi : *En juillet 2010, le Schéma Directeur de Développement Touristique et des Loisirs du pays de Mirepoix établi par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, identifiait le lac de Montbel parmi les projets touristiques vitaux pour l'économie du territoire.*

Ce projet a donc été instauré à une époque où la conscience écologique envers notamment la biodiversité et le réchauffement climatique n'était pas encore aussi développée qu'aujourd'hui.

Quant à sa justification économique " *projet touristique vital pour l'économie du territoire*"; voilà le type d'expression passe-partout qui ne permet en rien de justifier de sa réalisation puisque le côté prétendument *vital* de la chose n'est pas le moins du monde. démontré.

En ce qui concerne le tourisme, les activités touristiques au lac de Montbel sont déjà largement bien représentées: comme l'explique le dossier d'étude d'impact lui-même page 55:

<<Usages du lac de Montbel (...)

³Contribution du collectif A-pas-de-Loure, datée du 14 mars 2023. Cette réponse fait également le point sur des espèces protégées, voire rares, et menacées par le projet. Voir également les réponses très détaillées du Comité Écologique Ariégeois ou encore de France Nature Environnement et du Chabot. Pas de doute, le lac de Montbel abrite des espèces particulièrement remarquables et menacées. Tel le Balbuzard classé Vulnérable.

le lac de Montbel est aujourd'hui
utilisé à des fins agricoles (irrigation) et de loisirs. S'agissant des loisirs, y sont pratiqués :
> La pêche sur les deux lacs (berges et barques),
> Randonnée et promenade,
> Baignade dans les deux lacs,
> Nautisme dans le lac à niveau variable,
> Aire de jeux et plages aux abords du lac à niveau variable. >>

A été "omis" de cette liste: l'observatoire d'ornithologie de l'Association Naturaliste de l'Ariège (ANA)

Rappelons que l'Ariège cumule chaque année environ 2 millions de nuitées dès lors en vouloir toujours plus, même en se revendiquant d'un tourisme de nature, c'est se risquer à aller davantage dans le sens d'un cumul touristique quelque peu irresponsable plutôt que dans le sens d'un tourisme diffus réellement responsable. Et l'on voit bien avec ce projet qu'il ne suffit pas justement de construire des bâtiments prétendument écolos pour se réclamer du respect de l'environnement. A ce sujet quand on invoque sans cesse sous prétexte d'économie la nécessité de nouveaux projets touristiques, on signe par là même, son manque d'imagination (et de connaissances) à favoriser une économie beaucoup plus éclectique, durable et respectueuse tant de l'Homme que de la nature.

L'impact climatique n'est pas sérieusement pris en compte

Notons à plusieurs reprises dans le dossier d'étude d'impact l'idée clairement affichée selon laquelle ce projet est, selon ses auteurs, sans incidence sur le climat. (voir captures d'écran ci-après). Autant dire, alors que tous les beaux discours du GIEC prônant la sobriété, des changements profonds de nos modes de vie et faisant clairement appel à la responsabilité de chacun sont sans fondement. Il est évident que cette forme de tourisme qui s'adresse avant tout à des personnes fortunées (260 à 360 euros la nuit⁴) ne peut que favoriser des activités humaines qui n'ont pas grand chose de sobre (nombreux chantiers de terrassement lors de la construction des voies d'accès et des chalets, mais aussi lors des poses de réseaux souterrains (Soit plusieurs kilomètres de fils électriques de cuivre avec gaines de plastique, mais aussi de tuyaux plastique de canalisation d'eau mais encore des tuyaux plastique pour eaux usées,...), et pour les touristes dont beaucoup certainement viendront de loin: voyages à longue distance, en voiture, voire en avion, puis utilisation de bateaux électriques avec batteries forcément au lithium ...) Si on fait le total de tous ces chantiers, produits et déplacements motorisés on est assuré de trouver un bilan carbone parmi les plus négatifs qui soient.

La meilleure façon ici d'œuvrer en faveur d'une réduction du réchauffement climatique serait de renoncer purement et simplement à ce type de projets qui n'a vraiment rien de vital ni pour le climat, ni pour la biodiversité, ni d'un point de vue purement économique, ni encore moins pour les riches touristes potentiels.

VI. Incidences sur le climat et vulnérabilité au changement climatique

1. Incidences sur le climat

Le projet visé par la présente étude d'impact concerne la réalisation d'un Eco-Domaine sur une surface de 9,74 hectares avec un taux d'imperméabilisation maximal très faible (3,5%).

Le projet n'a aucune incidence sur le climat.

2. Vulnérabilité du projet au changement climatique

a. Montée du niveau des océans

Non concerné.

b. Chaleur urbaine accrue

Non concerné.

**Le projet n'a aucune incidence sur le climat ?
Autant dire que la responsabilité de chacun est nulle...**

4 pour un couple, d'après les prix actuellement pratiqués par Couccoo)

publique	Aucun enjeu.		
Occupation du sol	Intégration du projet par rapport au hameau du Luga		Nul

Tableau 23

Milieu physique		
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeux
Localisation	Aucun enjeu.	
Topographie	Aucun enjeu.	
Contexte climatique et atmosphérique	Aucun enjeu.	
Risques naturels	Enjeu faible à modéré.	
Contexte hydraulique	Aucun enjeu.	
Contexte géologique	Aucun enjeu.	

Projet : Projet d'Eco-Domaine
Maître d'Ouvrage : COUCOO

Etude d'Impact sur l'Environnement



Aucun enjeu ?... Et ce sont des écologues qui osent écrire cela ?

L'impact de la construction des trois voies d'accès n'est pas sérieusement pris en compte dans le dossier

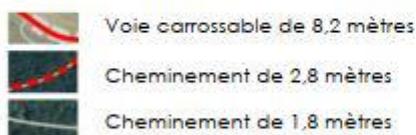
L'impact sur les écosystèmes de la construction des trois futures voies d'accès a été éludé comme en témoigne cette phrase de la page 48 :

<<La localisation précise des réseaux et voie d'accès sera déterminée en phase chantier par l'écologue en charge du suivi écologique du chantier .>>

Trois accès sont envisagés dans le projet :

1. Un accès depuis la RD 28a : accès uniquement pour les services de secours et d'incendie par une piste forestière existante.
2. Un accès depuis la digue : accès uniquement pour les services de secours et d'incendie depuis la digue.
3. Un accès véhicules pour accéder au parking : accès pour les clients, le personnel, les services de secours et le service de collecte des ordures ménagères.

Ces accès sont rendus possibles par trois types de voies créées :



Notons que les deux derniers types de voies ci-dessus présentés ont été définis par le SDIS09 pour assurer la sécurité du site. Les espaces de stationnement et de pompage sont identifiés aux repères A, B et C. La localisation précise de ces deux types de voies sera déterminée lors des travaux dans le cadre du suivi écologique de chantier. Des matériaux perméables seront utilisés.



Figure 76 - Cheminements aménagés pour le projet

Pour autant trois voies d'accès sont clairement envisagées, représentées sur carte avec échelle permettant d'estimer leur longueur:

D'après l'échelle (en bas , à droite) on peut estimer les deux voies les plus longues en rouge, à un peu plus de 3 kms et la voie la plus courte à un peu plus de 1 km Soit un total supérieur à 7 kms dont l'une de pas moins de 8 mètres de large sur une portion d'environ 1,5km

Notons que deux d'entre elles seront tracées en plein bois... L'impact ne sera donc pas négligeable, tant au niveau sols, faune, flore qu'au niveau émissions de CO2.

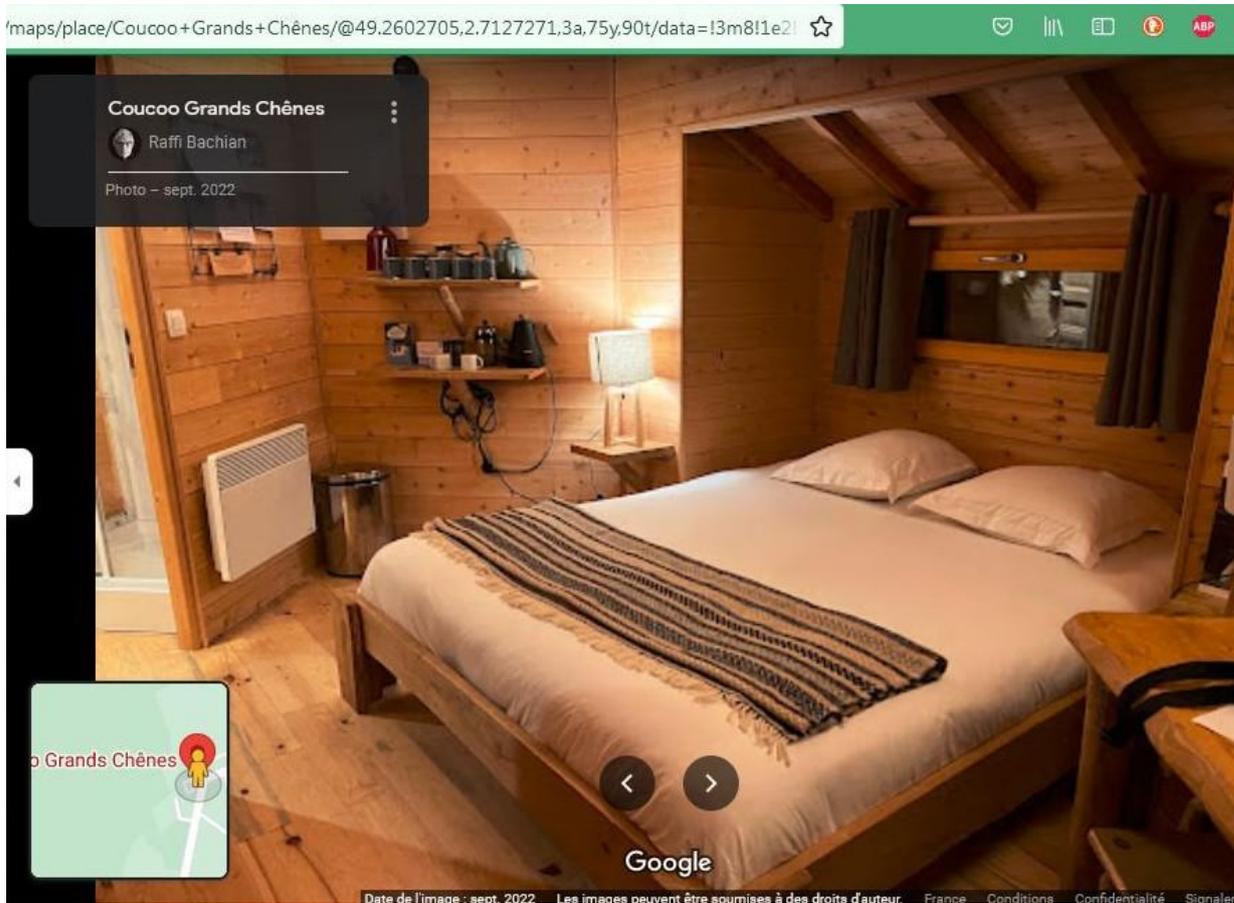
La construction d'une voie d'accès correspond forcément à l'un des principaux impacts de ce type de projet. En conséquence, soit ce projet est entièrement élaboré et la non prise en compte dans l'étude d'impact, de la construction des voie d'accès n'est pas acceptable. Dès lors le projet est

rejetable. Soit l'étude d'impact n'est pas réellement achevée, c'est alors la présentation de l'étude d'impact elle-même qui n'a pas lieu d'être puisqu'elle n'est pas censée être terminée.

(En outre, on peut voir en cette capture d'écran un manque de clarté évident : où l'on ne parvient pas toujours à distinguer ce qui existe de ce qui est en projet.)

Rien ne garantit que l'architecture ariégeoise sera respectée.

Le dossier se targue de construire des cabanes respectueuses de l'architecture des régions correspondantes. Or, nulle part, nous n'avons su voir quel type de "cabanes" sera construit à Montbel. La seule information à ce sujet est que les dites "cabanes" seront construites sur pilotis: or l'architecture ariégeoise, nulle part ne recourt à des constructions sur pilotis. Par ailleurs les photos de Google-map, permettent d'affirmer que les "cabanes" de Coucoo ne respectent guère les architectures des régions où elles s'implantent. Voir photos ci-après

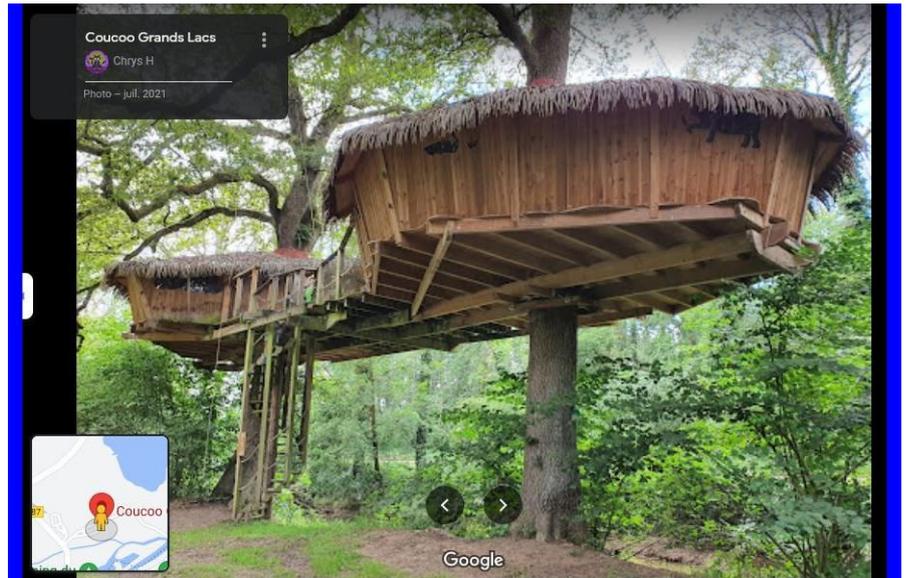


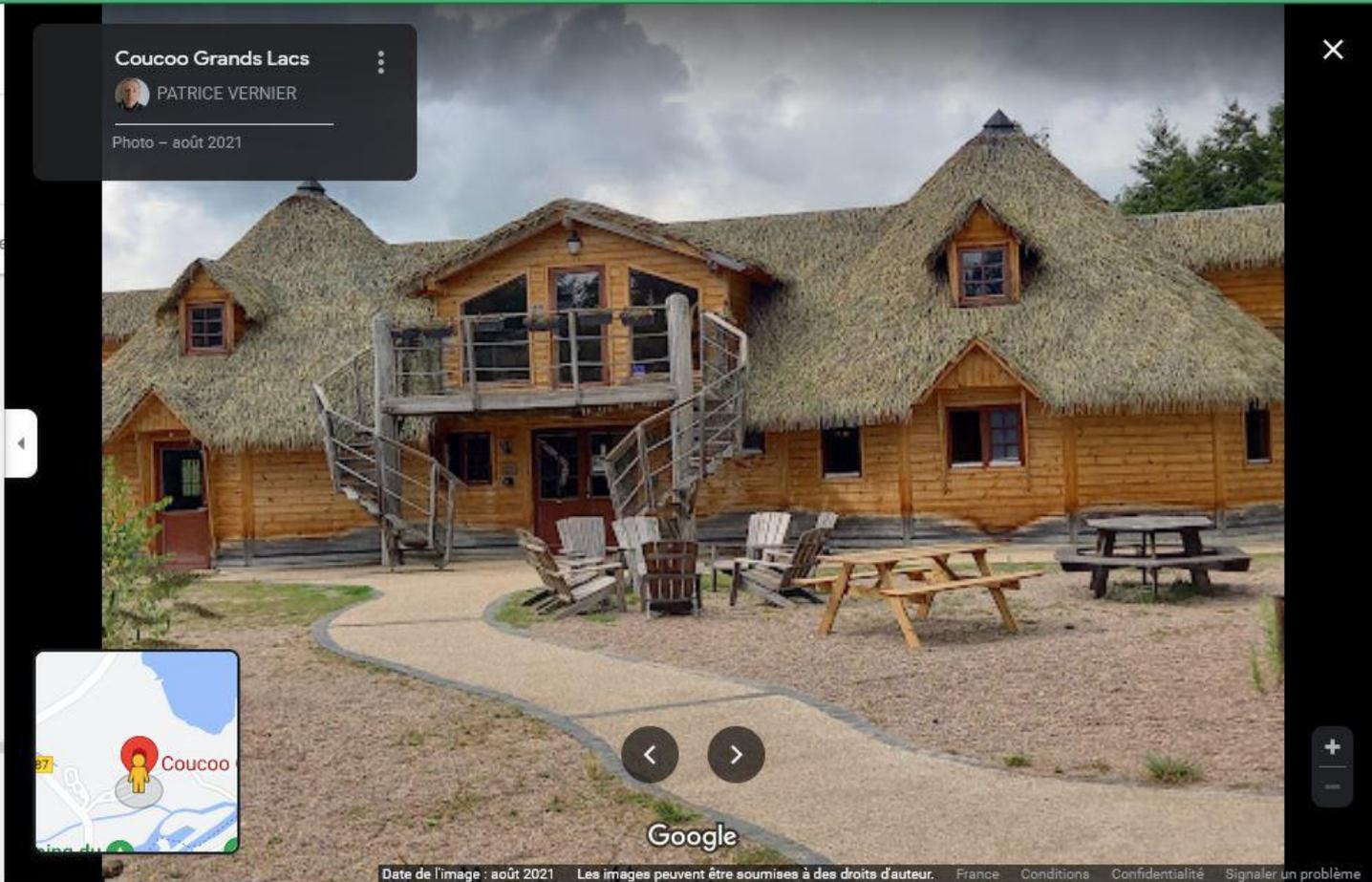
L'intérieur d'une dite "*cabane*" atteste bien qu'il ne s'agit nullement de cabane, mais plutôt d'un confortable chalet. Ne récupérons donc pas des mots honorables pour honorer fallacieusement nos propres conceptions, voire notre propre image.



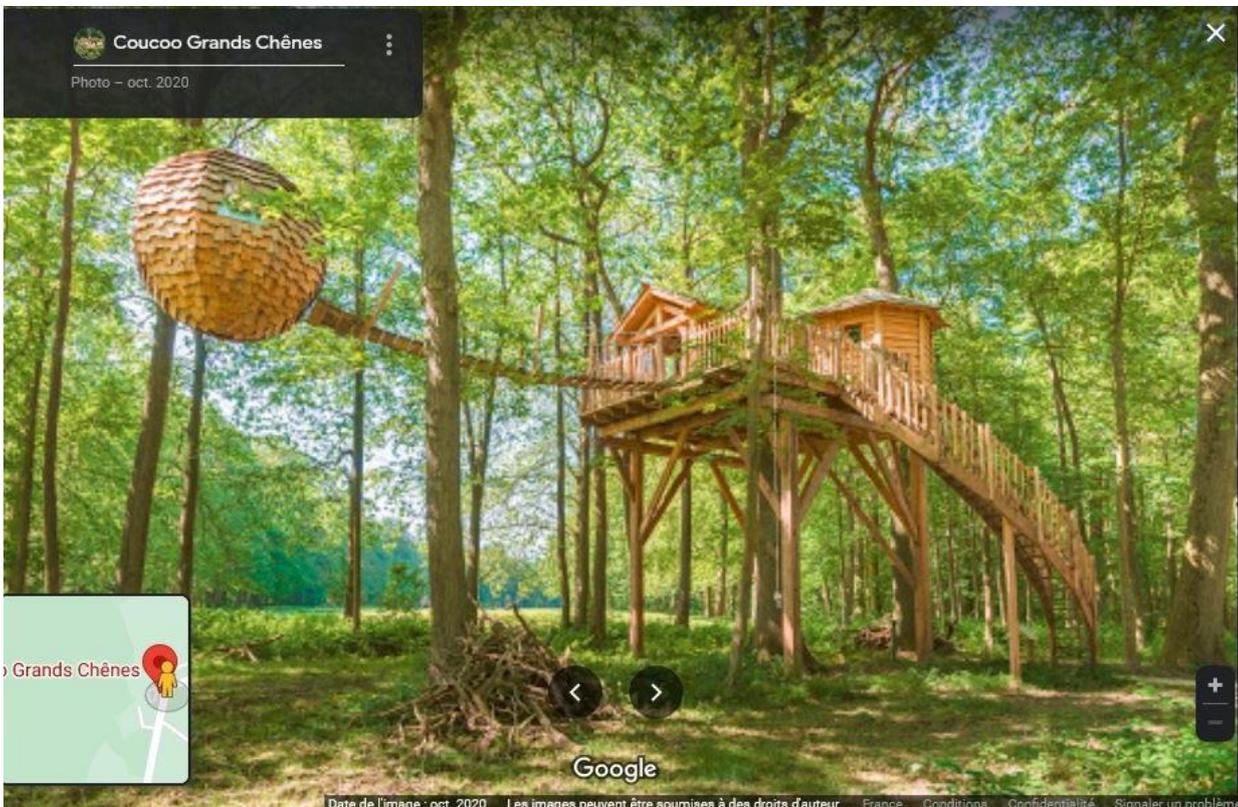
Soit ici, un trompe-l'œil : architecture extérieure rappelant celle d'une hutte d'Amazonie mais certainement pas l'architecture traditionnelle des lieux: Nous sommes ici, en Franche-Comté.

Tout amoureux de la nature qui rencontrerait pleine forêt ariégeoise ce type de construction insolite serait forcément interloqué par sa présence





Ici, ce n'est même plus un chalet, c'est un édifice...



Autre architecture insolite de Coucoo: l'ensemble évoque plus un dragon menaçant qu'une simple et paisible cabane de nos contrées.

Au fait l'architecte des Bâtiments de France qui d'habitude est très pointilleux envers les projets des particuliers a-t-il donné le feu vert à ce type d'architecture très insolite ?